

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE
de
BINDERNHEIM



ARRETE MUNICIPAL

**Règlementant temporairement
la circulation et le stationnement
à l'occasion de travaux pour un branchement
électrique-rue du Sundhouse**

Le Maire de la Commune de Bindernheim

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2212-1 et L 2212-2 ;
- Vu** Le Code Pénal et notamment ses articles R 610-5 et 131-13 ;
- Vu** la demande de l'entreprise FELDNER SARL à CHATENOIS du 12/12/2025 ;

Considérant que les travaux de raccordement sur un coffret électrique, nécessite de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue de Sundhouse.

ARRETE

Article 1 : l'arrêté entrera en vigueur à compter du mercredi 6 au vendredi 16 janvier 2026 inclus.

Article 2 : le stationnement sera interdit au droit du chantier. La circulation sera limitée à 30 km/h avec un rétrécissement de la chaussée. La circulation fera l'objet d'un alternat avec panneaux C15/B18.

Article 3 : La signalisation ainsi que les mesures de sécurité seront à la charge de l'entreprise FELDNER SARL. Les panneaux de signalisation mis en place pour les besoins du chantier devront être solidement attachés. Les supports mobiles devront être lestés à leur base par une masse constituée de matériaux non agressifs, par rapport à la sécurité routière.

Article 4 : la société FELDNER SARL prendra toutes les dispositions nécessaires afin que la collecte des ordures ménagères puisse se faire normalement et dans de bonnes conditions (bac jaune le lundi semaine paire / bac gris les mercredis).

Article 5 : les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera inscrit au registre communal et publié selon l'usage local.

Ampliation en sera adressée

- Entreprise FELDNER SARL de CHATENOIS
- M. le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marckolsheim/Sundhouse
- La Brigade Verte
- SMICTOM Centre Alsace
- M. le Chef de la section locale des sapeurs-pompiers

Bindernheim, le 15 décembre 2025

Le Maire,
Christian MEMHELD

